

<http://gec.venissieux.org/il-n-est-pas-question-que-la>



« il n'est pas question que la municipalité entrave le droit de grève ! »

- Interventions -

Date de mise en ligne : jeudi 30 octobre 2008

Date de parution : 26 mai 2008

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits

réservés

« il n'est pas question que la municipalité entrave le droit de grève ! » Christian Falconnet

Lors d'une double intervention au Conseil Municipal, Christian Falconnet, adjoint à l'Education, a mis les points sur les i : inacceptables les suppressions de postes et fermetures de classes décrétées par le gouvernement ; intolérable la remise en cause du droit de grève par le président Nicolas Sarkozy et son projet de loi déposé avant l'été relatif au droit d'accueil des enfants dans les écoles. Une intervention claire, nette et précise. Extraits.

>> Le service minimum d'accueil dans les écoles "La grève est un droit garanti par la Constitution. Les personnels de l'Éducation Nationale y sont contraints quand le gouvernement persiste à faire la sourde oreille à leurs revendications. Il n'est donc pas question que la municipalité entrave ce droit de grève, ultime recours pour obtenir les moyens nécessaires pour une école publique de qualité. Nous ne l'avons pas mis en place le 24 janvier et le 15 mai dernier. Cette méthode qui consiste à faire des fonctionnaires municipaux des casseurs de grève des enseignants est inacceptable. En revanche, nous soutenons les revendications portées par les personnels de l'Éducation Nationale et leurs organisations syndicales contre les suppressions de postes et les fermetures de classes, contre la réforme du primaire avec des programmes globalement lourds, alors que le volume horaire des enseignants est en baisse, et contre des choix pédagogiques contestés. L'école a besoin d'un budget ambitieux et d'une politique éducative qui mette la réussite des élèves au centre de ses préoccupations. Or, en supprimant plus de 11 000 postes dans l'Éducation Nationale cette année et plus encore les années suivantes, elle surcharge les classes et renforce les inégalités scolaires. Pour seule réponse, en forme de mépris, le président Sarkozy demande au gouvernement de déposer avant l'été un projet de loi qui instituera un droit à l'accueil des enfants inscrits dans nos écoles ! Et si au lieu du service minimum, on parlait plutôt de service maximum de l'Éducation Nationale !"

>> La scolarisation dès deux ans, un cheval de bataille pour les élus communistes et apparentés "Au jour d'aujourd'hui, et en attendant le comité technique paritaire du 20 juin prochain pour l'Académie de Lyon qui livrera la carte scolaire définitive, sont prévues à Vénissieux trois fermetures de classes, une fusion, un blocage pour seulement deux créations. Nous nous insurgons contre cette politique de casse du service public, comme si l'avenir de nos enfants était soumis au critère de la rentabilité et du profit. C'est inacceptable. Ces calculs d'épicier, au détriment de la cohésion nationale, n'ont qu'un seul but : remettre en cause la scolarisation des enfants dès deux ans pour pouvoir mieux liquider l'école maternelle. Pourtant, toutes les études sérieuses le démontrent : l'entrée en classe des enfants à l'âge de deux ans est bénéfique en terme d'intégration, de socialisation et de stimulation pour tous les élèves, notamment pour les élèves issus des milieux défavorisés. L'enfance, l'école, c'est la bagarre de ce mandat et nous nous opposerons avec les familles, les enseignants, les personnels, nous nous opposerons avec tous les moyens du bord – classes sauvages, manifestation au rectorat, à l'inspection académique... - contre cette mise à mort programmée de l'école de Jules Ferry ! Pour terminer, regardez la situation aberrante des maternelles Henri Wallon, Anatole France et Léo Lagrange où l'enseignante en congé maternité n'est toujours pas remplacée depuis plusieurs semaines. Voilà à quoi mène la politique de Nicolas Sarkozy, on ne peut même pas remplacer un départ programmé ! Autant vous dire que les enseignants, les parents d'élèves se mobilisent ainsi que la Municipalité qui a interpellé par courrier Monsieur l'Inspecteur d'Académie."

>> L'enfant, au coeur des priorités du contrat communal « Les crédits scolaires attribués par la Ville de Vénissieux aux écoles représentent un montant de 350.000 E. Il sont en constante augmentation et permettent aux écoles d'acquérir des fournitures scolaires, du matériel sportif, des livres ou encore d'organiser les arbres de Noël. En plus de ces crédits, la municipalité consacre 24% de son budget de fonctionnement 2008 à »l'enfant et l'école« , une somme dévolue au fonctionnement, à l'entretien des 40 écoles, à la restauration scolaire ou encore à la santé scolaire. Plus que jamais, l'enfant est bien l'une de nos priorités de notre contrat communal ! »